

Il est permis de copier et de télécharger le présent document aux fins d'une utilisation appropriée du produit de Stoner Inc. pourvu que :
(1) le document soit copié dans son intégralité sans y apporter de modifications, à moins d'une entente préalable avec Stoner inc., et (2)
que la copie ou l'original du document ne soit pas revendu ou diffusé dans l'intention d'en tirer un profit.

1. IDENTIFICATION

Stoner Incorporated
1070 Robert Fulton Hwy.
Quarryville, PA 17566
1-800-227-5538

Nom du produit : Skid^{MC}
Code du produit : B790
Utilisation du produit : Liquide d'imprégnation
Lubrifiant
Assistance téléphonique
d'urgence 24 heures sur24 : 1-800-424-9300 [CHEMTREC]

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Classification du produit chimique selon le paragraphe (d), §1910,1200 :

Risques SGH
Symboles



Classification SGH

Mutagenicité des cellules germinales, catégorie 1B
Cancérogénicité, catégorie 1A
Danger par aspiration, catégorie 1
Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Lésion oculaire ou irritation oculaire grave, catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
Liquide inflammable, catégorie 3
Toxicité aiguë par contact cutané, catégorie 4

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Nocif en cas de contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une grave irritation des yeux.
Peut provoquer des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Présumé nuisible à la fertilité ou au fœtus.
Peut- être nocif pour les bébés allaités.
Peut provoquer des lésions des organes à la suite d'une exposition répétée ou prolongée.

Mise en garde

Prévention

Consultez les instructions appropriées avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Tenir le récipient hermétiquement fermé.
Mettre à la terre et assurer la métallisation du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel (électrique/de ventilation/d'éclairage) antidéflagrant.
Utiliser exclusivement des outils ne produisant pas d'étincelles.
Prendre des mesures de sécurité contre les décharges d'électricité statique.
Ne pas respirer les poussières/la fumée/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les aérosols.
Éviter tout contact avec le produit au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention

P301 + P310 en cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison, un médecin ou un centre médical.

P302 + P352 en cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. S'il y a lieu, retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer.
 En cas d'exposition ou d'inquiétude : Demander un avis médical/consulter un médecin.
 P312 - Appeler un centre antipoison, un médecin ou un centre médical en cas de malaise. Demander un avis médical/consulter un médecin en cas de malaise.
 P321 – Traitement approprié (voir la section appropriée).
 NE PAS faire vomir.
 En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/consulter un médecin.
 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/consulter un médecin.
 P370 + P378 – En cas d'incendie : Utiliser l'agent extincteur approprié.

Stockage

Tenir le récipient hermétiquement fermé.
 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale relative aux déchets dangereux.

3. COMPOSITION

<u>COMPOSANT</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>Pourcentage</u>
Xylène	1330-20-7	20-40
Solvant naphta aliphatique lourd (pétrole).	64742-96-7	1-20
Distillats légers hydrotraités (pétrole)	64742-47-8	1-20
Solvant Stoddard	Mélange	1-20
Éthylbenzène	100-41-4	1-20
Hydrocarbure pétrolier	64742-47-8	1-20
Huile organique	8002-09-3	1-20
Triméthylbenzène 1,2,4-	95-63-6	1-20
Naphtalène	91-20-3	1-20
Triméthylbenzène	25551-13-7	1-20
Benzène	71-43-2	0,1- 0,99
Cumène	98-82-8	0,1- 0,99

MISE EN GARDE CONTRE LES DANGERS

Santé : 2* Inflammabilité : 3 Physique : 1 Équipement de protection individuelle : Voir section 8

*Consulter www.paint.org/hmisou appeler la NPCA au 1 (202) 462-6272 pour de plus amples renseignements sur ce système d'évaluation.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec précaution et abondamment, pendant au moins 15 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si les symptômes perdurent ou si l'acuité visuelle n'est pas entièrement recouvrée.
 Contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment la zone contaminée, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes perdurent. Laver les vêtements avant réutilisation.
 Ingestion : En cas de vomissements, maintenir la tête de la victime sous le niveau des hanches pour éviter une aspiration de liquide dans les poumons. NE PAS faire vomir. Faire boire un grand verre d'eau à la victime afin de diluer la substance dans l'estomac. Communiquer immédiatement avec un médecin, un centre médical ou un centre antipoison. Une aspiration dans les poumons peut entraîner de graves lésions.
 Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la victime respire avec difficulté, administrer de l'oxygène. Maintenir la victime au chaud et au calme. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

NOTES AU MÉDECIN :

L'inhalation de fortes concentrations du produit ou de l'un de ses composants dans un endroit confiné ou de manière volontaire peut entraîner des anomalies du rythme cardiaque. La consommation de produits sympathomimétiques chez les personnes exposées à ce produit peut entraîner des anomalies du rythme cardiaque. Ce produit présente un danger par aspiration. Il est nécessaire d'évaluer un potentiel danger par aspiration par rapport à une toxicité orale possible lorsqu'est prise la décision de faire vomir la victime. Ce produit présente un danger par aspiration. Ce produit présente un danger par aspiration. Il faut évaluer le danger par aspiration par rapport à la toxicité orale possible lorsqu'est prise la décision de faire vomir la victime. Une exposition à ce produit peut aggraver des troubles préexistants dans les organes (ou systèmes organiques) ci-dessous : Une exposition à ce produit peut aggraver des troubles préexistants dans les organes (ou systèmes) suivants : peau; poumons (p. ex. : asthme ou condition similaire); reins; système auditif; cœur (p. ex. : arythmie); foie; système hématopoïétique; voies respiratoires.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Dangers d'incendie ou d'explosion : Ce produit contient un ou plusieurs composants considérés comme des liquides inflammables. Ceux-ci dégagent des vapeurs plus lourdes que l'air qui peuvent circuler au niveau du sol ou être déplacées par le système de ventilation avant de s'enflammer au contact d'une source de chaleur (veilleuse, étincelle, installation électrique, etc.), éloignée du point de manipulation de la substance. En cas d'incendie violent, ce produit présente un danger de flamme flottante.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser du CO₂, de la mousse carbonique ou un produit chimique sec. Il est recommandé aux pompiers d'utiliser un équipement de protection normal et un appareil respiratoire autonome à pression positive. L'eau est généralement inefficace et peut propager les flammes. Cependant, de l'eau vaporisée peut être utilisée à bonne distance pour refroidir des conteneurs fermés et protéger les zones avoisinantes. Ne pas diriger de jet compact d'eau ou de mousse sur des zones d'incendie, cela pourrait produire de la mousse et ainsi accroître l'intensité du feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ACTIONS À MENER SI LA SUBSTANCE EST RELÂCHÉE OU RENVERSÉE :

Porter un équipement de protection individuelle (EPI). Arrêter ou réduire le débit d'échappement de la substance si cela peut être fait en toute sécurité. Éviter son écoulement dans les canalisations d'eaux de pluie ou les fossés qui peuvent mener à des cours d'eau naturels. Nettoyer à l'aide d'une matière absorbante. Placer les matières absorbantes dans des conteneurs et fermer ces derniers de façon étanche. Éliminer les conteneurs correctement. Retirer toute source d'inflammation. Ventiler la zone contaminée. En cas d'écoulement, prévenir les autorités conformément à la législation locale.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : Ne pas utiliser près d'une source d'inflammation. Éviter les inhalations prolongées ou répétées des vapeurs. Éviter les contacts prolongés ou répétés avec la peau. Utiliser dans des conditions de ventilation adaptées. Ne pas mettre sous pression, découper, souder, braser, percer, polir ou exposer ces conteneurs à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation : ils peuvent exploser et entraîner des blessures voire la mort. Éviter les contacts avec les yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Suivre les précautions usuelles au cours de la manipulation et du stockage. Procéder à des raccordements et à des mises à la terre adéquates lors du transfert de grandes quantités de substance. Ne pas utiliser près d'une source d'inflammation. Si la ventilation n'est pas suffisante, porter un équipement respiratoire adapté. Ne pas stocker de conteneurs dans des endroits trop chauds ou directement exposés au soleil.
- Stockage : Conserver le récipient fermé de manière étanche en dehors des périodes d'utilisation. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de toute source d'inflammation. Tenir le récipient éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Les conteneurs vides peuvent

8. LIMITATION DES RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

- Mesures de contrôle technique : Une ventilation appropriée est nécessaire pour empêcher toute exposition au-delà des limites indiquées ci-dessous dans la section de la fiche de sécurité des matières dangereuses (FSMD) (effets indésirables connus, présumés ou apparents). Aucune limite d'exposition n'existe pour les composants de ce produit. Des dispositifs de ventilation doivent être utilisés localement dans les zones où les limites d'exposition risquent d'être dépassées.
- Protection oculaire : Porter des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques et équipées d'écrans latéraux lors de la manipulation de ce produit. Porter des protections oculaires supplémentaires telles que des lunettes anti-éclaboussures ou un protecteur facial complet lorsqu'il existe un risque d'éclaboussure ou d'aspersion de liquide/de particules aériennes dans les yeux. Ne pas porter de lentilles de contact. Disposer d'un poste de lavage des yeux. Porter des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques et équipées d'écrans latéraux lors de la manipulation de ce produit. Porter des protections oculaires supplémentaires telles que des lunettes anti-éclaboussures ou un protecteur facial complet lorsqu'il existe un risque d'éclaboussure ou d'aspersion de liquide/de particules aériennes dans les yeux. Disposer d'un poste de lavage des yeux.
- Protection cutanée : L'utilisation de gants résistants aux produits chimiques est recommandée s'il existe un risque de contact prolongé ou répété avec la peau.
- Protection respiratoire : En cas d'irritation des voies respiratoires suite à un niveau d'exposition inférieur aux limites recommandées, utiliser un appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, brouillards ou poussières nuisibles approuvé par le NIOSH. Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air doit être utilisé si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir l'exposition en deçà des limites établies. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH lorsqu'il existe un risque d'inhalation de brouillards, de particules vaporisées ou d'aérosols qui proviennent du produit.

<u>COMPOSANTS</u>	<u>N° CAS</u>	<u>ACGIH TLV</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>AUTRE</u>
Xylène	1330-20-7	150 PPM STEL; 651 mg/m ³ STEL	Indéterminé	100 ppm
Solvant naphta aliphatique lourd (pétrole).	64742-96-7	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
Distillats légers hydrotraités (pétrole)	64742-47-8	100 ppm	500 ppm	Indéterminé
Solvant Stoddard	Mélange	Indéterminé	500 ppm TWA	Indéterminé
Éthylbenzène	100-41-4	20 ppm TWA	100 ppm TWA	100 ppm TWA 10 h (NIOSH)
Hydrocarbure pétrolier	64742-47-8	5 mg/m ³ (brouillard d'huile)	Indéterminé	Indéterminé
Huile organique	8002-09-3	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé

Triméthylbenzène 1,2,4-	95-63-6	25 ppm TWA	25 ppm TWA	Indéterminé
Naphtalène	91-20-3	10 ppm TWA	10 ppm TWA	Indéterminé
Triméthylbenzène	25551-13-7	25ppm TWA	25 ppm TWA	Indéterminé
Benzène	71-43-2	0,5 ppm TWA	1 ppm TWA	0,1 ppm TWA (NIOSH)
Cumène	98-82-8	Indéterminé	50 ppm TWA	Indéterminé

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide en vrac	Limite inférieure d'inflammabilité (%) :	0,5
Aspect :	Ambré clair	Limite supérieure d'inflammabilité (%) :	7
Odeur :	Solvant pétrolier aromatique	Pression de vapeur (PSIG @ 70°F) :	Non déterminée.
Seuil olfactif :	Léger	Densité de vapeur [air = 1] :	2,744574
pH :	Non applicable	Masse volumique relative (H ₂ O = 1) :	0,92
Point de fusion/congélation (°F) :	-139	Solubilité dans l'eau :	Non déterminée.
Point d'ébullition (°F) :	Pas de données disponibles	Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair (°F Creuset fermé Pinsky-Martens) :	91,4	Température d'inflammation spontanée (°F) :	449
Taux d'évaporation :	Non déterminé	Température de décomposition (°F) :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible	Viscosité dynamique (en cSt) :	120 mm ² /s at 40 °C (104 °F) ASTM D 445
Pourcentage de COV (%) :	40-60		

10. STABILITÉ ET RÉACTION

Stabilité chimique :	Stable.
Conditions à éviter :	Sources d'inflammation telles que les flammes nues, les étincelles, les décharges statiques ou les surfaces métalliques incandescentes. Éviter le contact avec : Oxydants puissants. Chlore. Hypochlorites. Bases fortes. Acides forts. Flammes nues et températures élevées.
Produits de décomposition :	La combustion peut dégager les produits suivants : Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone. Aldéhydes. Hydrocarbures divers. Alcools. Éthers. Cétones. Fragments de polymère. Monoxyde de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité par inhalation :	De fortes concentrations peuvent causer des dépressions du système nerveux central, entraînant maux de tête, vertiges et nausées ; une inhalation continue peut entraîner une perte de conscience ou la mort.
Toxicité pour la reproduction et pour le développement :	Aucune donnée disponible.
Désignation du cancérigène par le CIRC :	Monographie 77 [2000] Monographie 82 [2002] Monographie 29 [1982], Supplément 7 [1987], Monographie 100F [2012] Monographie 60 [1994]

Ingrédient chimique	N° CAS	Données toxicologiques
Xylène	1330-20-7	DL50 (dose qui tue 50 % d'une population d'une espèce donnée (lapin, cutanée) : 2000 mg/kg DL50 (rat, orale) : 5000 mg/kg CL50 (concentration létale pour 50 % d'une population d'une espèce donnée (inhalation, rat) : 5000 ppm DL50 (lapin, cutanée) : 2000 mg/kg DL50 (rat, orale) : 5000 mg/kg
Distillats légers hydrotraités (pétrole)	64742-47-8	DL50 (lapin, cutanée) : 2000 mg/kg DL50 (rat, orale) : 5000 mg/kg CL50 (inhalation, rat, 4 h) : 5500 mg/L
Solvant Stoddard	Mélange	DL50 (lapin, cutanée) : 19940 mg/kg DL50 (rat, cutanée) : 15950 mg/kg DL50 (rat, orale) : 34200 mg/kg
Registre du secret commercial du New Jersey	80100382-5110P	DL50 (lapin, cutanée) : 15433 mg/kg Aucune donnée disponible
Éthylbenzène	100-41-4	CL50 (inhalation, souris) : 6 mg/L DL50 (lapin, cutanée) : 2000 mg/kg DL50 (rat, orale) : 3200 mg/kg
Huile organique	8002-09-3	DL50 (rat, orale) : 6 g/kg CL50 (inhalation, rat, 2 h) : 18 ppm DL50 (lapin, cutanée) : 20 mg/kg DL50 (souris, orale) : 316 mg/kg
Triméthylbenzène 1,2,4-	95-63-6	DL50 (rat, orale) : 6 g/kg CL50 (inhalation, rat, 2 h) : 18 ppm DL50 (lapin, cutanée) : 20 mg/kg DL50 (souris, orale) : 316 mg/kg
Naphtalène	91-20-3	DL50 (rat, orale) : 6 g/kg CL50 (inhalation, rat, 2 h) : 18 ppm DL50 (souris, cutanée) : 48 mg/kg DL50 (cobaye, cutanée) : 9400 ul/kg DL50 (lapin, cutanée) : 9400 ul/kg DL50 (souris, orale) : 4700 mg/kg DL50 (rat, orale) : 6400 mg/kg DL50 (rat, orale) : 930 mg/kg DL50 (rat, orale) : 1 ml/kg DL50 (rat, orale) : 1800 mg/kg CL50 (inhalation, souris) : 9980 ppm CL50 (inhalation, rat) : 10000 ppm
Triméthylbenzène	25551-13-7	Aucune donnée disponible
Benzène	71-43-2	CL50 (inhalation, souris) : 150000 mg/m3 CL50 (inhalation, rat) : 48000 ppm DL50 (lapin, cutanée) : 5000 mg/kg DL50 (rat, orale) : 5580 mg/kg CL50 (inhalation, rat, 4 h) : 28 mg/L DL50 (lapin, cutanée) : 1500 ul/kg DL50 (rat, orale) : 380 mg/kg DL50 (souris, orale) : 440 mg/kg DL50 (cobaye, orale) : 660 mg/kg CL50 (inhalation, souris) : 1740 ppm CL50 (inhalation, rat) : 4000 ppm
n-Hexane	110-54-3	Aucune donnée disponible
Toluène	108-88-3	CL50 (inhalation, rat) : 48000 ppm DL50 (lapin, cutanée) : 5000 mg/kg DL50 (rat, orale) : 5580 mg/kg CL50 (inhalation, rat, 4 h) : 28 mg/L DL50 (lapin, cutanée) : 1500 ul/kg DL50 (rat, orale) : 380 mg/kg DL50 (souris, orale) : 440 mg/kg DL50 (cobaye, orale) : 660 mg/kg CL50 (inhalation, souris) : 1740 ppm CL50 (inhalation, rat) : 4000 ppm
Oxyde de propylène	75-56-9	CL50 (inhalation, rat) : 4000 ppm

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement :	Aucune donnée disponible
Mobilité :	Aucune donnée disponible
Dégradabilité :	Aucune donnée disponible.

Ingrédient chimique	N° CAS	Données toxicologiques
Xylène	1330-20-7	Espèces aquatiques CL50 (méné, 96h) : 24-30 mg/L Espèces aquatiques CL50 (daphnie, 24 h) : 100-1000 mg/L
Distillats légers hydrotraités (pétrole)	64742-47-8	LL50 (truite arc-en-ciel, 96 h) : 2 mg/l EL50 (daphnie, 48 h) : 1,4 mg/L EL50 (algue, 72 h) : 1 mg/L
Registre du secret commercial du New Jersey	80100382-5110P	Espèces aquatiques. CL50 (méné, 96 h) : 20-65 mg/L CE50 (concentration efficace auprès de 50 % d'une population donnée (daphnie, 48 h) : 26 mg/L CI50 (bactérie, 16 h) : 19000 mg/L
Éthylbenzène	100-41-4	Espèces aquatiques. CL50 (truite arc-en-ciel, 96 h) : 8,4 mg/L CE50 (daphnie, 48 h) : 9,55 mg/L CE50 (algue, 72 h) : 4,9 mg/L

Registre du secret commercial du New Jersey Huile organique	8002-09-3	Espèces aquatiques. CL50 (truite arc-en-ciel, 96h) : 18 mg/L CE50 (daphnie, 48 h) : 24 mg/L CE50 (algue, 72 h) : 15 mg/L
Triméthylbenzène 1,2,4- Naphtalène	95-63-6 91-20-3	Espèces aquatiques. CL50 (méné, 96 h) : 7,19-8,28 mg/L Espèces aquatiques. CL50 (truite arc-en-ciel, 96 h) : 0,91-2,82 mg/L CE50 (daphnie, 48 h) : 1,09-3,4 mg/L
Triméthylbenzène Benzène	25551-13-7 71-43-2	Espèces aquatiques. CL50 (méné, 96 h) : 7,19-8,28 mg/L NRH NR Oncorhynchus mykiss 0,00028 UI/L NRH NR Oncorhynchus mykiss 23,2 UI/L NRH BCF Pimephales promelas 8,7 UI/L NRD BCF Oncorhynchus mykiss 413 PG/G
n-Hexane	110-54-3	Espèces aquatiques. CL50 (méné, 96 h) : 9640 mg/L CE50 (daphnie, 24 h) : 10000 mg/L
Toluène	108-88-3	

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination : Éliminer conformément à la réglementation nationale/régionale/locale.

14. DONNÉES RELATIVES AU TRANSPORT

Agence	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Catégorie de danger	Groupe d'emballage
DOT	UN1268	Distillats de pétrole, n.s.a.	3	III
IATA	UN1268	Distillats de pétrole, n.s.a.	3	III
IMDG	UN1268	Distillats de pétrole, n.s.a.	3	III

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Avertissement : Ce produit contient les produits chimiques suivants, lesquels sont assujettis à des obligations de déclaration aux organismes de réglementation ci-dessous :

COMPOSANT	N° CAS	% EN POIDS	Organisme de réglementation (États-Unis)
Xylène	1330-20-7	20-40	SARA, section 313
Éthylbenzène	100-41-4	1-20	SARA, section 313
Triméthylbenzène 1,2,4- Naphtalène	95-63-6 91-20-3	1-20 1-20	SARA, section 313 SARA, section 313
Triméthylbenzène 1,2,4- Benzène	25551-13-7 71-43-2	1-20 0,1- 0,99	SARA, section 313 SARA, section 313

Avertissement : Ce produit peut contenir des produits chimiques reconnus comme étant cancérigènes par l'État de Californie. Voir la liste ci-dessous.

Éthylbenzène	100-41-4	1-20	Proposition 65, cancer
Naphtalène	91-20-3	1-20	Proposition 65, cancer Proposition 65, cancer
Benzène	71-43-2	0,1- 0,99	Proposition 65, cancer Proposition 65, cancer
Cumène	98-82-8	0,1- 0,99	
OXYDE DE PROPYLÈNE	75-56-9	0,00001- 0,0001	

Avertissement : Ce produit peut contenir des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales. Voir la liste ci-dessous.

Benzène	71-43-2	0,1- 0,99	Proposition 65, malformations congénitales
Toluène	108-88-3	0,1- 0,99	Proposition 65, malformations congénitales

Tous les composants de ce produit sont listés dans l'inventaire du TSCA.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Autres renseignements : FSMD préparée par L. Dean Swartz, responsable des FSMD

Date de la version : 18/01/19

Les données contenues dans cette FSMD sont considérées comme exactes au moment de leur publication mais ne peuvent être garanties comme telles. Étant donné que l'utilisation de ces données et les conditions d'utilisation du produit ne relèvent pas de Stoner Inc., il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'une utilisation sans danger.